

Année académique 2026-2027
Offre d'emploi Expert.e invité.e :
AA Scan 3D et drone

Date de publication : 17 août 2026

Résumé

Type d'emploi

Nous recherchons un.e **expert.e invité.e** pour une **nouvelle activité d'apprentissage (AA)** intitulée « **Scan 3D et drone** », enseignée aux master 2, orientation ingénieur industriel géomètre.

Diplôme requis

Ingénieur géomètre, Géomètre.

Expérience utile

3 années d'expérience professionnelle dans le domaine du scan 3D et relevés par drone.

Lieu des prestations

HEH - Département des Sciences et technologies
Avenue Victor Maistrau 8 – 7000 Mons

Type de contrat

Contrat forfaitaire de prestations de services, renouvelable.

Périodes des prestations

Cours : au 1^{er} quadrimestre (entre le 1^{er} octobre et le 18 décembre 2026).

Examens : une journée entre le 4 janvier et le 22 janvier 2027 ;
une journée entre le 16 août et le 3 septembre 2027.

Procédure de sélection

Date limite de **dépôt des candidatures : 7 septembre 2026.**

Une présélection sera faite sur la base des dossiers de candidature.

Les candidats retenus seront invités à un entretien de sélection aux environs du 15 septembre 2026.

Envoi des candidatures et personne de contact

Personne de contact : M. Mercier (coordinateur de section)
e-mail : coordination.co-geo@heh.be

Précisions sur la matière à enseigner

Cette nouvelle activité d'apprentissage a pour objectif de montrer aux étudiants les nouvelles techniques de relevés, et surtout l'exploitation de ces données, dans le cadre de leur future activité professionnelle de géomètre.

Contenu de l'activité d'apprentissage (AA)

Scan 3D :

Source d'inspiration : <https://hainaut.formation-construform.be/formations/le-scan-3d-un-outil-pratique-pour-le-secteur-de-la-construction>

- Les principes de fonctionnement et d'utilisation d'un scanner laser 3D
- Démonstration sur base du relevé d'un local
- Retranscription des données sur PC
- Importation dans le logiciel de modélisation
- Exploitation des données

Utilisation des drones :

Source d'inspiration : <https://hainaut.formation-construform.be/formations/le-scan-3d-un-outil-pratique-pour-le-secteur-de-la-construction>

- Démonstration sur base du relevé d'un local
- Retranscription des données sur PC
- Importation dans le logiciel de modélisation
- Exploitation des données

À noter que cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'unité d'enseignement « photogrammétrie et bathymétrie » qui comprend 15 h de théorie sur la photogrammétrie. Elle est encadrée par un enseignant et ne fait pas partie de la présente offre d'emploi.

À noter également que nous sommes en contact avec l'IFAPME de Mons (d'où les sources d'inspiration) qui pourrait aboutir à un partenariat, pour développer à terme une formation continuée pour les diplômés géomètres et ingénieurs géomètres.

Durée de l'activité d'apprentissage

10 h, réparties essentiellement en séances d'exercices et éventuellement un peu de théorie.

Méthodes d'enseignement

Cours magistral en présentiel.

Taille du groupe : maximum 5 personnes

Langues d'enseignement

Français.

Matériel à disposition

L'école ne dispose pas de ce matériel spécifique. L'expert devra venir avec son matériel.

À terme, sur base des recommandations de l'expert, l'école pourra envisager de louer ce matériel, en fonction des moyens qui lui sont octroyés par le pouvoir organisateur.

Pour les étudiants, l'école dispose de 10 PC portables récents (2026) équipés d'une carte graphique dédiée pro, de marque très connue, et équipés du logiciel Mensura (Sogelink).

Les étudiants ont également accès gratuitement à la plupart des logiciels Autodesk®,

Supports de cours

Aucun support à disposition.

Principales clauses de la convention :

La convention est de type **contrat forfaitaire de prestations de services**, renouvelable.

L'expert.e-invité.e s'engage à dispenser les cours mentionnés dans la convention et à respecter le programme établi dans l'optique des objectifs définis. Le non-respect du programme et de ses objectifs pourra entraîner de la part de la Haute École une rupture unilatérale de la convention.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 750 € TVAC (soit 75 €/h x 10 h de cours).

Ce montant est augmenté de 250€ TVAC (+25 €/h x 10 h de cours) si l'expert.e est titulaire d'un doctorat dans le domaine recherché.

Ce forfait comprend :

- Les séances de cours proprement dites, à prester devant les étudiant.e.s ;
- La préparation des notes de cours et des présentations, leur impression (nous disposons de notre imprimerie), etc. ;
- Toutes les préparations, évaluations et corrections des évaluations étudiant.e.s ;
- Les frais de déplacements entre le domicile et le lieu des prestations (mentionné dans la partie « résumé »).

À noter que pour la TVA, la mention suivante figurera sur la facture : « travail exonéré de TVA en vertu de l'article 44, paragraphe 2,4° du code de la TVA ».

Le paiement se fera dans les 30 jours ouvrables après réception de la facture.

Conformément à la législation fiscale en vigueur sur le territoire belge, la Haute École fournira au prestataire une fiche 281.50 reprenant ses prestations. Elles seront reprises sur le relevé annuel 325.50 transmis à l'administration générale de la fiscalité.

Le contenu exact et détaillé de la convention peut être fourni sur demande à l'adresse e-mail mentionnée dans la partie « résumé ».

Dossier de candidature

Votre dossier de candidature comprendra :

- Un curriculum vitae avec mention des grades obtenus au cours du cursus et la copie des diplômes.
- Une liste des principales missions professionnelles (maximum 5) réalisées dans le domaine recherché, avec mention des fonctions exercées dans ces missions.

Les dossiers ne se conformant pas en tous points aux dispositions de l'appel ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi et échéances pour les candidatures : voir dans la partie « résumé ».